

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DGRI 13 Adhésion 2015 au Conseil international pour les initiatives locales (ICLEI).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'adhésion de la Ville de Paris au Conseil international pour les initiatives locales (ICLEI), réseau international de villes et collectivités locales dédié aux enjeux climatiques, dans la perspective de la Conférence internationale Climat Paris 2015 (COP 21) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris adhère au Conseil international pour les initiatives locales (ICLEI) au titre de 2015.

Article 2 : La dépense correspondante de 7 000 euros sera imputée au chapitre 011, article 6281, Fonction 048, Fond 120, CF 07 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO